Éducatrice, famille d'accueil, enfant

Par Saralow

Bonjour, j'aurais besoin de votre aide.

Mon petit frère de 12 ans a été placé en famille d'accueil. Mon père est en contrôle judiciaire est n'a pas le droit de nous contacter.

Ma mère et maltraitante mais c'est elle qui a signer les papiers pour placer sont fils.

Sans parles du faite que l'éducatrice et la famille d'accueil de mon petit frère est irrespectueuse envers moi.

Je n'ai le droit de parles à mon frère que 10 minutes tout les 15 jours et je suis en plus de ça mise sur écoute...malgré qu'il ai demander à m'avoir plus souvent. Depuis 3 mois il n'a toujours pas parler à sont grand frère. Et il n'a pas de réseaux internet donc aucune communication avec c'est copain ou sa famille... sauf bien sur sa mère qui la voie le week-end...

Ils ne nous dises pas tout, mentes...

j'ai réussi à savoir enfin qu'il n'y avais aucun juge ni procédure alors que la situation avec ma mère étais très critique...

Ma belle mère, mon grand frère, ma petit s?ur, mon petit frère et moi nous avons témoigner au 119, mais rien n'a été pris en compte...

je suis désespérée et je ne sais même pas s'il on le droit de faire ce qu'ils font...

veuillez m'excuser pour les fautes d'orthographe je suis disorthographique.

si quelqu'un peut m'aider s'il vous plaît je vous en serai très reconnaissant.

Par AGeorges

Bonsoir Saralow,

Lecture recommandée :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F959]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F959[/url]

Visiblement, les parents ont demandé le placement à l'ASE directement sans jugement. Si votre petit groupe a le sentiment que tout cela n'a pas été fait correctement, il faut entamer une procédure devant le Juge des Affaires Familiales (JAF).

Voyez aussi qu'une mesure de placement en famille d'accueil n'est valable qu'un an. Il doit se passer quelque chose au bout de cette période. Le renouvellement est possible et la covid a aussi obligé à des prolongations.

L'avis de votre petit frère doit aussi être pris en compte. Dès que c'est possible, apprenez-lui à donne son avis calmement mais fermement.

L'appel au 119 peut déclencher une enquête, mais cela peut prendre un certain temps. Plusieurs organismes sont en cause. Si vous avez laissé un nom, vous pouvez rappeler pour demander où ils en sont.

Par Saralow

Bonjour, merci pour votre réponse.

Je suis entrain de faire un Mail au supérieur du service..
La famille d'accueil a dit à mon petit frère que ma mère avais tout les doits. C'est un placement administratif, et c'est pour maintenir le lien entre mon petit frère et ça mère.